

*Proposition présentée par les députés:*

*Mme et MM. Charles Beer, Thierry Apothéloz,  
Maria Roth-Bernasconi et Alberto Velasco*

*Date de dépôt: 11 juin 2002*

*Messagerie*

## **Proposition de motion**

### **demandant l'instauration de contrats-cadre et salaires minimaux pour les jeunes stagiaires**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- le développement d'un recours de plus en plus systématique aux stages en entreprise comme politique d'insertion professionnelle des jeunes gens (plusieurs milliers par année), particulièrement dans le champ du préapprentissage ;
- le recours aux stages des nombreuses écoles, d'entreprises, ou de services d'Etat, et le rôle d'interface joué par l'Office d'orientation et de formation professionnels (OOF) dans l'organisation de ces stages ;
- la concurrence de ces divers stages entre eux ;
- la surveillance, les conditions d'emploi et de salaire extrêmement différents engendrant des risques de dumping ;
- le fait que la plupart des jeunes gens n'ont aucune idée de leurs droit sur le marché du travail ;

invite le Conseil d'Etat

- à instaurer des contrats cadre de stage, notamment des minima salariaux par type de catégorie de stage (stages de plus de 3 jours);
- à fixer ces règles et minima salariaux en concertation avec les partenaires sociaux ;
- à mettre sur pied un système unique de surveillance et d'autorisation pour les entreprises;
- à développer des informations paritaires de droit du travail à destination des jeunes stagiaires ;
- à recenser tous les stages offerts par les entreprises (obligation d'annonce).

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Des milliers de stages d'insertion professionnelle et d'orientation sont organisés chaque année pour les jeunes gens (de moins de 20 ans) sous l'égide de l'Etat. Ces stages en entreprise se développent chaque année. Ils sont appelés à prendre de plus en plus d'importance en raison de la mutation de l'ensemble des filières de formation, du fait de la création des hautes écoles spécialisées (HES). Ainsi, ces filières étant inaccessibles à un nombre croissant de jeunes gens, un 10<sup>e</sup> degré se généralise et prend de plus en plus la forme d'un préapprentissage éclaté en plusieurs structures : SGIPA, SCAI ou depuis quelques mois ECG (classes *VOIR*). Ces stages s'ajoutent aux stages de sensibilisation de 3 jours pour jeunes gens provenant particulièrement du Cycle d'orientation et d'école du secondaire supérieur, organisés dans le but de découvrir des métiers, aux stages de maturité professionnelle et de deuxième année de l'Ecole de commerce, du chômage (LACI et mesures cantonales) ou encore de l'Assurance invalidité et de multiples écoles professionnelles.

Face à ce qui ressemble de plus en plus à une jungle, le rôle de l'Etat se limite pour l'instant à bricoler un recours empirique aux stages, à enregistrer les demandes et les offres, sans réglementer un secteur qui devient source d'abus : durée excessive de stage de sensibilisation sur plusieurs mois, sans salaire, développement de stage d'insertion sans salaire pour les classes *VOIR* de l'ECG en concurrence des stages du SCAI. Il est à noter que les conditions de ces derniers stages ont été, elles, négociées avec les partenaires sociaux (salaire égal à 50% du salaire d'apprenti de première année de la branche) comme les stages organisés en partenariat avec l'Ecole de commerce.

Face à ces risques de dérive et la création de zones d'ombre permettant le recours à une main-d'œuvre fragile et bon marché, il est indispensable que l'Etat agisse en tant que partenaire (par ses écoles) et en tant qu'autorité pour établir des conditions d'emploi respectueuses.

Nous vous remercions de faire bon accueil à cette motion.